



Dispositions d'exécution pour les Championnats de match décentralisés à la carabine et au pistolet 10m sur appui (CMDA)

Edition 2020/2021 - Page 1

Doc.-N° 2.50.02 f

La Section Tir sur appui édicte pour les Championnats de match décentralisés carabine et pistolet 10m sur appui (CMDA) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Objectif

Les CMDA offrent aux personnes intéressées la possibilité de tirer les programmes des Maîtrises de Tir sur appui tout en respectant les conditions requises pour la participation aux Championnats suisses de tir sur appui (CSA) dans les disciplines Carabine et Pistolet 10m.

2. Bases

- 2.1 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 2.2 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF, édition 2017 - 2020; armes de sport)

3. Période de tir

Ces compétitions peuvent avoir lieu du **1^{er} octobre 2020 au 18 janvier 2021**.

4. Droit de participation

4.1 Participation

Ce concours est soumis à l'obligation de la licence. Tous les participants doivent être titulaires d'une licence pour le tir sur appui de la discipline en question. Les sociétés sont responsables de la saisie correcte et intégrale des données de leurs membres dans l'Administration de la Fédération et des Sociétés (AFS).

4.2 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers peuvent tirer le CMD 10m et ont droit à la distinction. Ils ne peuvent toutefois concourir lors des Championnats suisses. Sur demande spéciale, ils peuvent y participer en tant qu'invités (ou MQS), à condition que le nombre de cibles disponibles le permettent. Dans un tel cas, ils sont mentionnés séparément en tant qu'invités dans le palmarès (sans classement, ni médaille).

Selon l'article 2, paragraphe 4 des RTSp, Règles pour les participants (Doc. N° 1.10.4025), les citoyens de la Principauté de Liechtenstein sont traités comme des Suisses (ne sont donc pas considérés comme des étrangers).

4.3 Classes d'âge / catégories

Les participants sont répartis dans les classes d'âge / catégories suivantes:

- Séniors A 55 - 59 ans (1966 - 1962)
- Vétérans 60 - 69 ans (1961 - 1952)
- Seniors-vétérans à partir de 70 ans (1951 et plus âgés)

5. Organisation

5.1 Commandes du matériel

Les commandes du matériel doivent être saisies sur [plateforme électronique de la FST](#). Toutes les sociétés et les Associations membre reçoivent un identifiant par courriel. Le délai d'inscription échoue le **18 janvier 2021**.

5.2 Cibles à marquage électronique

Des autocollants de contrôle sont remis aux sociétés qui tirent sur des cibles à marquage électronique (Sius et Polytronic). Ces autocollants sont numérotés et doivent être utilisés pour chaque tireur dans leur ordre chronologique.

Les autocollants de contrôle doivent être apposés sur les bandes des imprimantes de façon telle que les premiers coups de compétition y soient sur-imprimés et bien visibles.

Il y a lieu de choisir le programme correspondant à l'arme de sport et à la discipline.

Les noms des tireurs doivent être inscrits sur les bandes de résultats.

Le code nécessaire à la mise en service des cibles électroniques Meyton en vue du concours est délivré par courriel (le Match-Key est transmis par le responsable CMD 10m ou peut être téléchargé par la société au moyen de l'application WEB dont elle dispose).

Les résultats sont saisis dans l'application WEB et transmis électroniquement au responsable CMD 10m.

5.3 Préposé au CMDA

Ignaz Juon, Baselstrasse 74, 4500 Soleure

Tf. mobile: 079 463 30 68

E-mail: ignaz.juon@swissshooting.ch

5.4 Collaborateurs CMDA 10m

- CMDA carabine 10m

Nelly Oesch, Feldegg 12, 3250 Lyss

Téléphone: 032 384 36 48 E-mail: nelly.oesch@swissshooting.ch

- CMDA pistolet 10m

Jakob Duppenthaler, Zeughausstrasse 4, 3400 Burgdorf

Téléphone: 034 422 85 62 E-mail: jakob.duppenthaler@swissshooting.ch

6. Programme de tir

6.1 Nombre coup

Chaque participant tire 30 coups, en position conforme aux RTSp.

6.2 Autocollants de contrôle

Sur les cibles pistolet 10m en carton il faut placer un autocollant de contrôle sur la 1^{ère} cible. Deux coups sont tirés sur chaque cible.

Sur les cibles carabine 10m en carton, un seul coup est tiré sur chaque visuel.

7. Distinctions (cartes-couronnes [CC])

Classe d'âge	Carabine 10m			Pistolet 10m		
	CC 12-	CC 10-	CC 8-	CC 12-	CC 10-	CC 8-
Seniors A	298	296	291	294	285	284
Vétérans	297	295	290	293	287	280
Seniors vétérans	296	292	287	290	283	277

8. Frais de participation

Frais de participation par participant pour toutes les classes d'âge se montent à Fr. 20.- (contribution de sport et de formation incluse). Le montant dû est à verser au moyen du bulletin ci-joint.

9. Saisie des résultats

Les résultats sont à saisir sur la [plateforme électronique de la FST](#).

Lors de tirs sur installation Meyton, les résultats sont saisis dans l'application WEB dont la société dispose.

10. Renvoi du matériel

10.1 Matériel

Le matériel suivant sera retourné à la collaboratrice concernée / au collaborateur concerné:

- les cibles carabine 10m utilisées
- les cibles pistolet 10m utilisées
- les fiches des résultats des cibles électroniques
- les cibles carabine 10m inutilisées
- les autocollants de contrôle inutilisés

Le matériel manquant sera facturé.

10.2 Délai

Délai de renvoi du matériel et délai d'inscription pour les participants aux CSA: **25 janvier 2021** (timbre postal fait foi, envoi A-Prioritaire) au plus tard.

11. CSA 10m 2021

Les CSA 10m auront lieu le vendredi, 26 février 2021.

Les détails seront réglés dans les DE des CSA Carabine et Pistolet 10m.

12. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment les DE CMDA Carabine et Pistolet 10m de la saison 2019/2020 du 13 mai 2019;
- ont été approuvées par la Division Carabine 10/50m le 11 mai 2020;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller	Ignaz Juon
Chef a.i. de la Division	Préposé au
Carabine 10/50m	Tir sur appui